

DP

DOMAINE PUBLIC

Analyses, commentaires et informations sur l'actualité suisse

Indépendant, différent, réformiste depuis 1963

En continu, avec liens et commentaires, sur domainepublic.ch

DP 2075

Edition du
13 avril 2015

DANS CE NUMÉRO

Taxes d'orientation: pas une ressource fiscale, mais un mode de régulation souple (Jean-Daniel Delley)

Taxes incitatives: un rappel (Lucien Erard)

Instituteur, officier atypique, militant socialiste, tiers-mondiste, philosophe et théologien, aquarelliste... (Pierre Jeanneret)

Tir à l'aveugle contre la SSR (Albert Tille)

Frontaliers: Perly n'est pas Chiasso (Jacques Guyaz)

Taxes d'orientation: pas une ressource fiscale, mais un mode de régulation souple

Jean-Daniel Delley - 12 avril 2015 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/27486>

La taxe préconisée par les Verts libéraux dans leur [initiative](#) n'était pas seulement incitative - réduire la consommation des énergies fossiles - mais également fiscale, puisqu'elle était destinée à remplacer la TVA. Cette ambiguïté n'a pas échappé au souverain: comment assurer les ressources de l'Etat au moyen d'une taxe dont les rentrées doivent par définition diminuer, sauf à l'augmenter au gré de la diminution de la consommation?

Toutes les interventions de l'Etat sont susceptibles de modifier des comportements. Mais les taxes d'orientation, au sens strict du terme, visent exclusivement un objectif comportemental et non pas des ressources financières supplémentaires, contrairement aux taxes qui recherchent aussi un effet incitatif tout en servant à couvrir des dépenses (voir l'article de [Lucien Erard](#)).

En proposant l'introduction de taxes d'orientation dans le cadre du tournant énergétique, le Conseil fédéral ne fait pas œuvre de pionnier. Les pays scandinaves et les Pays-Bas ont adopté ce mode de régulation au début des années 1990 déjà. Le canton de Bâle-Campagne, traduisant son opposition à l'énergie nucléaire, a fait de même en 1998, renonçant à

diminuer le tarif de l'électricité au profit d'une taxe dont le montant est entièrement redistribué aux ménages et aux entreprises ([DP 1572](#)).

La taxe d'orientation renchérit le coût d'une prestation. Elle intègre dans le prix des coûts réels que le marché ignore (pollution de l'air, atteintes à la santé, par exemple). Le calcul économique doit convaincre le consommateur de modifier son comportement. La taxe offre l'avantage de la souplesse: consommer moins ou se tourner vers un produit de substitution - [c'est ce qui s'est passé](#) avec les composés organiques volatils (COV); ou payer un prix qui tient compte plus ou moins des nuisances engendrées par la consommation du bien taxé.

La subvention est certes politiquement plus séduisante de par son caractère positif: elle récompense un comportement souhaitable. Mais il est plus simple et moins risqué pour l'Etat de définir les comportements nuisibles que les comportements souhaitables: réduire par une taxe la consommation des carburants fossiles dont on connaît les effets nocifs sur le climat; subventionner la voiture électrique au risque de freiner l'innovation technologique.

La conception de la taxe

d'orientation présente deux difficultés majeures. La fixation de son niveau tout d'abord. Trop basse, la taxe ne donnera pas un signal suffisant. Trop élevée, elle ne sera pas acceptée. L'importance du coût du produit ou du comportement taxés dans le budget du consommateur ensuite. Ainsi les gros consommateurs de COV (industrie graphique, métallurgie) ont réduit leur consommation ou trouvé des produits de substitution. Par contre, il est peu probable que la taxe ait influencé la consommation des ménages. Trop basse, la taxe ne donnera pas un signal suffisant. Par ailleurs, si certains consommateurs sont captifs - un salarié dépendant d'un véhicule pour son travail -, la taxe crée alors une inégalité de traitement.

La restitution intégrale du produit de la taxe aux ménages et aux entreprises évite de gonfler la quote-part de l'Etat. On évite l'ambiguïté: c'est un nouveau comportement qui est recherché et non de nouvelles ressources fiscales. En incitant à ce comportement, l'Etat poursuit un intérêt public sans se servir au passage. Il n'est là que pour opérer un transfert monétaire des usagers résistant à l'objectif visé vers les usagers qui s'y conforment.

Voilà pourquoi cet instrument plaît aussi à la droite politique

et aux milieux économiques. La taxe d'incitation se conjugue parfaitement avec les mécanismes du marché. Elle ne fait qu'intégrer dans le prix des coûts que le marché peut ignorer. En fait elle incorpore l'intérêt public dans le marché.

Mais ces milieux, qui se plaisent à vanter abstraitement les mérites du marché pour

notamment discréditer les subventions, sont les premiers à s'opposer aux taxes d'orientation dès lors qu'il s'agit concrètement de les mettre en place. Déjà la résistance se fait jour au Parlement contre la deuxième étape de la stratégie énergétique 2050, qui prévoit précisément l'introduction de taxes d'orientation: trop onéreux pour les entreprises,

trop handicapant pour leur compétitivité internationale, elles qui ont déjà à lutter contre le franc fort.

Pour ces milieux, le débat sur les avantages et inconvénients des différents moyens d'action de l'Etat reste théorique. Pratiquement, c'est à la minimisation de la régulation publique qu'ils aspirent.

Taxes incitatives: un rappel

Lucien Erard - 12 avril 2015 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/27481>

Augmenter le prix par une taxe pour modifier les comportements constitue un élément important des politiques publiques. Alternatives ou compléments aux subventions, aux prescriptions, à l'autorégulation par délégation ou à l'information, elles jouent un rôle particulièrement important en matière d'environnement.

Mais des taxes recherchant un effet dissuasif ou incitatif existent aussi dans d'autres domaines, à commencer par l'impôt sur l'alcool et sur le tabac, où leur efficacité à réduire la consommation excessive a été scientifiquement prouvée.

A côté des taxes d'orientation proprement dites (voir l'article de [Jean-Daniel Delley](#)), bien d'autres ont les mêmes objectifs et les mêmes types

d'effets sur les comportements.

Toute la politique des transports des trente dernières années est imprégnée de l'idée qu'il faut promouvoir les transports publics, moins polluants et nécessitant moins d'espace: la taxe et la surtaxe sur les carburants devaient contribuer à réduire le déséquilibre des coûts entre les transports publics et la voiture. Un déséquilibre difficile à percevoir par l'automobiliste, qui ne voit que les frais variables. D'où l'attrait de l'abonnement général qui donne l'impression - une fois payés les frais fixes - de pouvoir voyager à bon compte. Politique d'incitation aussi avec la vignette, créée pour renchérir le trafic de transit et le renvoyer sur les autoroutes payantes de nos voisins. De même avec la taxe poids lourds, acceptée par l'Union européenne parce que

remplaçant l'interdiction de circuler aux plus de 28 tonnes et instrument d'une politique de transfert des marchandises de la route au rail. Enfin, faire payer le parcage des voitures pour libérer les centres-ville des véhicules ventouses et des pendulaires n'est aujourd'hui plus contesté.

De très nombreuses taxes sont modulées en fonction d'objectifs environnementaux: épuration des eaux en fonction de la consommation, taxe au sac pour inciter au tri, taxe sur les véhicules à moteur en fonction des émissions de CO₂. Politique d'incitation aussi lorsqu'on oblige le locataire à payer son chauffage et son eau chaude en fonction de sa consommation.

Les taxes d'orientation au sens propre, elles, ne doivent pas modifier la quote-part fiscale et donc être redistribuées

forfaitairement à ceux qui les ont payées. C'est effectivement un argument qui peut aider à les faire accepter par l'électeur. Mais il en est d'autres, manifestement tout aussi convaincants, à commencer par l'affectation à un objet populaire parce qu'il bénéficie à tous, l'AVS-AI,

comme c'est le cas pour les impôts sur l'alcool, le tabac et les casinos. On peut aussi l'affecter au financement des services rendus aux consommateurs - eau, épuration, électricité, élimination des déchets, chauffage et eau chaude - ou

pour compléter l'effet d'incitation en subventionnant les économies d'énergie comme c'est le cas de la taxe actuelle sur le CO₂. Enfin, une partie de l'impôt sur les carburants et la totalité de la surtaxe vont aux routes, ce qui joue clairement un rôle dans leur acceptation par le peuple.

Instituteur, officier atypique, militant socialiste, tiers-mondiste, philosophe et théologien, aquarelliste...

Pierre Jeanneret - 09 avril 2015 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/27473>

Le nom de Robert Nicole n'est sans doute pas inconnu des seniors parmi les lecteurs et lectrices de DP. Né en 1918 au Sentier, dans la Vallée de Joux, il gardera toute sa vie un profond attachement au Jura vaudois. A ses paysages et chalets enneigés, il a consacré une série de belles aquarelles, réunies en une plaquette.

Instituteur, il a enseigné dans plusieurs localités du canton et à Lausanne, où il fut conseiller communal socialiste de 1966 à 1974. Capitaine d'infanterie, il s'est fait remarquer, dans les années 1960, par ses prises de position courageuses, participant activement au Mouvement suisse contre l'armement atomique, défendant - bien seul - ses convictions au sein de la Société vaudoise des officiers et n'hésitant pas, dans un article de *Coopération*, à contrer la philosophe Jeanne Hersch qui était favorable à

l'équipement de notre pays en armes nucléaires. Au sein de la Centrale sanitaire suisse, il a rempli pendant de nombreuses années la fonction discrète mais nécessaire de caissier. Il s'est particulièrement intéressé au sort des réfugiés sahraouis vivant dans des camps.

Par «*désœuvrement*», à sa retraite, ce déiste libre-penseur s'est attaché à la pensée hétérodoxe du pasteur Charles Rittmeyer (1918-2002), qui niait la divinité de Jésus et fut révoqué de son ministère par l'Eglise nationale vaudoise en 1957. Robert Nicole lui a consacré des ouvrages de réflexion théologique ([DP 1789](#)), où il témoigne de sa bonne connaissance de Spinoza, Teilhard de Chardin ou encore Karl Gustav Jung.

Robert Nicole l'a dit lui-même: «*Ma vie est une succession de vocations tardives.*» En 1985 donc, à l'âge de 67 ans, il se

met à l'aquarelle. Après deux précédentes expositions, dans une galerie de La Sarraz où il réside, puis à l'Hôpital de Saint-Loup à Pompaples, il expose actuellement, à 97 ans, ses nouvelles peintures à [l'Hôpital de Morges](#).

Les soignants, patients et visiteurs de cet établissement y retrouveront des paysages et localités proches qui leur sont chers: la fameuse Tine de Conflens, cet étonnant canyon vaudois où se rejoignent la Venoge et le Veyron, des châteaux, des villes anciennes du canton, des paysages du pied du Jura. Equipé de son appareil photo, Robert Nicole s'est rendu aussi aux sources de la Loue si liées au souvenir de Courbet: s'inspirant de ses prises de vue, il a rendu l'esprit du lieu avec bonheur.

Sans doute l'œuvre de Nicole n'appartient-elle pas au grand art suisse, *a fortiori* européen.

Inégale, elle laisse parfois apparaître les défauts de l'amateur: ainsi la surabondance de détails. L'artiste lui-même reste modeste: «*Je copie la nature de manière fidèle, tout en l'interprétant légèrement*». Ce propos définit bien son art, tout de discrétion et de délicatesse. Ses meilleures aquarelles sont les plus sobres. Elles emportent l'adhésion par le beau rendu de l'hiver, où noirs et blancs, ainsi que des

nuances de gris et des couleurs estompées traduisent bien cette saison de repos de la nature.

On aimera aussi ses paysages du pied du Jura, partagés entre les prairies ou les champs de blé et le ciel. Robert Nicole, qui fut un infatigable randonneur, a parcouru ce Pays vaudois, ses paysages et ses sites architecturaux historiques, auxquels il rend hommage par sa peinture.

L'établissement hospitalier, lieu de souffrance et de guérison, nous paraît être le cadre idéal pour cette œuvre sereine, accessible au grand public, en procurant à son personnel et à ses hôtes un peu de bonheur et d'évasion spirituelle.

Exposition-vente des aquarelles de Robert Nicole, Galerie de l'Hôpital de Morges, jusqu'au 21 mai.

Tir à l'aveugle contre la SSR

Albert Tille - 06 avril 2015 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/27465>

Pietro Supino, président du grand groupe de presse Tamedia, lance dans la [NZZ](#) une attaque en règle contre la SSR accusée d'étouffer par sa puissance les médias privés. *Le Temps* [reprend ces propos](#) en les assortissant d'une réponse de [Gilles Marchand](#), le directeur de la RTS.

Tamedia se porte bien. Son [site](#) affiche onze plateformes en ligne, onze magazines et 33 journaux, dont les plus grands quotidiens alémaniques et romands (*Le Matin, Tribune de Genève, 24 Heures*). L'exercice 2014 a été l'un des meilleurs des 120 années d'existence du groupe avec une progression de 4,2% du chiffre d'affaires et de 34,1% du revenu net.

Ces bons résultats ne semblent pas rassurer Pietro Supino. Il craint en effet pour la survie

des journaux par abonnement en raison de la distorsion de concurrence créée par un média d'Etat.

Pour le président de Tamedia, la SSR a pris une place indue. Elle est largement financée par la redevance, puisqu'elle est un média de service public. Elle a pour mission d'informer, d'éduquer et de divertir. Mais les shows insipides et les séries achetées se sont multipliés.

La SSR devrait se limiter à la mission de service public au sens étroit, c'est-à-dire offrir des prestations que le marché libre ne propose pas. Un tiers seulement de ses programmes répond à cette exigence. Pour corriger cette dérive il faut, dans un premier temps, supprimer la publicité télévisée. En outre, Pietro Supino se dit convaincu par la

recette d'[Avenir Suisse](#) qui propose de mettre au bénéfice de la redevance tous les diffuseurs privés offrant des prestations de service public. La SSR serait simplement démantelée ([DP 2057](#)).

Ce service public minimum qui transformerait la SSR généraliste, ouverte à tous, en un média de niche, serait une particularité helvétique. Les 56 pays de l'Union européenne de radio-télévision ([UER](#)) ont tous des télévisions publiques généralistes. Elles représentent l'identité nationale, elles sont souvent dominantes et font toujours bonne figure face à la concurrence des médias privés.

La petite Suisse de 8,1 millions d'habitants est un cas particulier. La SSR doit servir, par des programmes différents, quatre régions linguistiques.

Elle n'est pas en concurrence avec un média national, mais avec tous ceux de l'Allemagne, de la France et de l'Italie. Elle y fait face avec succès.

Ainsi dans la région francophone sa part du marché est de 57% pour la radio publique et de 35,3% pour la télévision. Affaiblir la SSR comme le veulent ses détracteurs ne ferait que diriger le public suisse vers les médias étrangers. Avec la suppression de la publicité TV que réclame Pietro Supino, on observerait, de même, un exode massif des spots vers TF1 et autres fenêtres publicitaires étrangères.

Tamedia pourrait tenter de récupérer une partie des ressources enlevées à la SSR en créant une chaîne tous publics destinée à 5,7 millions

de téléspectateurs alémaniques. Mais il serait impossible de créer une chaîne généraliste dans la région minoritaire francophone de 1,8 million, et encore moins dans l'italophone de 645'000 habitants, pour ne rien dire de la centaine d'heures de programme offertes chaque année aux quelque 100'000 téléspectateurs romanches résidant aux Grisons ou à l'extérieur de ce grand canton.

Comme le rappelle Gilles Marchand, la SSR est financée par une clé solidaire. La redevance et les revenus publicitaires alémaniques financent massivement les minoritaires pour permettre à toutes les régions linguistiques de bénéficier de prestations équivalentes. Cette solidarité nationale est un aspect essentiel de service public qui

semble échapper à la vigilance du président zurichois de Tamedia.

Mais il est retenu pleinement par la très alémanique plateforme indépendante [Infosperber](#). Elle critique sévèrement les propositions radicales de Pietro Supino, lequel ignore le rôle de la SSR. Le président de Tamedia vante en outre les mérites du service public de la BBC qui peut se passer de publicité en se contentant d'une redevance de 250 francs, sans mentionner le fait que celle-ci est perçue sur une population huit fois supérieure à celle de la Suisse. En oubliant aussi que la BBC accepte de la publicité sur son site Internet international. Ce qui est interdit, non sans raison, à la SSR, pour laisser cette nouvelle source de recettes aux médias privés.

Frontaliers: Perly n'est pas Chiasso

Jacques Guyaz - 01 avril 2015 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/27458>

Les dernières informations de l'Office fédéral de la statistique sur les frontaliers donnent rétrospectivement un singulier éclairage sur le vote du 9 février 2014, en particulier sur le résultat tessinois qui, rappelons-le, a fait à lui seul la différence.

Vu de Suisse romande, le Tessin apparaît souvent comme une *terra incognita* déconcertante. Nous comprenons mal les

motivations profondes des votes tessinois, faute de vivre des situations analogues aux leurs.

La statistique sur les frontaliers nous apprend que dans la région lémanique [10,7%](#) des actifs occupés passent chaque jour la frontière. Il n'en faut pas davantage pour créer quelques exaspérations, soigneusement entretenues par des pyromanes politiques. Au Tessin, les

frontaliers représentent 26,2% des actifs, près de trois fois plus qu'entre Lausanne et Genève.

S'agissant d'une moyenne, la proportion doit être beaucoup plus élevée dans certaines régions, dans le Sottoceneri notamment. La Lombardie voisine est très peuplée, très urbanisée aussi. Milan se situe à 54 kilomètres de Chiasso, et des villes importantes, de plus de 80'000 habitants chacune,

comme Côme et Varese, sont pratiquement sur la frontière – rien à voir avec les franges savoyardes et jurassiennes d'où proviennent «nos» frontaliers. Dans ces conditions, le sentiment tessinois d'être incompris du reste de la Suisse devient compréhensible

En Europe, la situation du Tessin ne peut se comparer qu'avec celle du Luxembourg dont [42%](#) de la main-d'œuvre provient chaque jour des pays voisins. Or on ne décèle pas de poussée populiste dans les résultats électoraux enregistrés au Grand-Duché; il serait intéressant de savoir si le grand nombre de frontaliers au Luxembourg résulte d'une politique économique délibérée.

Les réactions anti-européennes de nos compatriotes d'Outre-

Gothard ne tiennent pas seulement à l'afflux des travailleurs italiens. Mais que se passerait-il dans nos cantons romands si la part des frontaliers y était trois fois plus élevée qu'à l'heure actuelle?

Si la hausse du nombre de frontaliers s'est ralentie en 2014, les variations sur une période de cinq ans se lisent sans surprise. Pour reprendre la délicieuse terminologie fédérale, les «*professions élémentaires*» ont connu une augmentation de 45,4%. Il en va de même pour les cadres supérieurs avec un accroissement supérieur à 37,3%, et pour les employés avec une progression de 72,6%.

L'évolution majeure de ces dernières années concerne sans doute la présence des frontaliers à tous les niveaux dans les entreprises et les

administrations. Pendant longtemps, les immigrés occupaient les fonctions du bas de l'échelle et les frontaliers se retrouvaient surtout aux échelons intermédiaires: infirmières, secrétaires, techniciens, informaticiens, horlogers, ouvriers qualifiés, etc. Aujourd'hui, les frontaliers sont partout dans l'économie romande.

Une comparaison internationale portant sur les frontaliers et sur la perception qu'en ont les populations locales ne manquerait pas d'intérêt. Car il n'y a pas que le Luxembourg. Les contacts transfrontaliers en Alsace, plus au nord entre la France et la Belgique ou entre l'Allemagne et la Pologne se traduisent aussi par des situations analogues, pour ne s'en tenir qu'à l'Europe.

Ce magazine est publié par [Domaine Public](#), Lausanne (Suisse). Il est aussi disponible en édition eBook pour tablettes, smartphone ou ordinateur.

La reproduction de chaque article est non seulement autorisée, mais encouragée pour autant que soient respectées les conditions de notre [licence CC](#): publication intégrale et lien cliquable vers la source ou indication complète de l'URL de l'article.

Abonnez-vous gratuitement sur [domainepublic.ch](#) pour recevoir l'édition PDF de DP à chaque parution. Faites connaître DP - le magazine PDF à imprimer, l'eBook et le site - autour de vous! Vous pouvez aussi soutenir DP par un [don](#).

Index des liens

Taxes d'orientation: pas une ressource fiscale, mais un mode de régulation souple

<http://www.admin.ch/ch/f/pore/vi/vis409t.html>

<http://www.domainepublic.ch/articles/27481>

<http://www.domainepublic.ch/articles/2574>

http://www.seval.ch/documents/LEGES/leg_20102_Ronga_Sangra.pdf

Taxes incitatives: un rappel

<http://www.domainepublic.ch/articles/27486>

Instituteur, officier atypique, militant socialiste, tiers-mondiste, philosophe et théologien, aquarelliste...

<http://www.domainepublic.ch/articles/9901>

<http://www.ehc-vd.ch/jahia/Jahia/actualites/sejour/pid/129>

Tir à l'aveugle contre la SSR

<http://www.pressreader.com/switzerland/neue-zuercher-zeitung/20150331/282381218050637/TextView>

http://www.letemps.ch/Page/Uuid/4f1aa1ca-d712-11e4-95aa-b84293f29f2d/Cest_le_moment_dimposer_des_limites_%C3%A0_la_SSR_avant_quelle_n%C3%A9touffe_les_m%C3%A9dias_priv%C3%A9s

http://www.letemps.ch/Page/Uuid/b64f6e28-d886-11e4-95aa-b84293f29f2d/SSR_vs_%C3%A9diteurs_de_presse_la_Suisse_est_trop_petite_pour_une_guerre_des_m%C3%A9dias

<http://www.tamedia.ch/fr/medias/>

<http://www.avenir-suisse.ch/fr/40424/le-soutien-aux-medias-a-l-ere-du-numerique/>

<http://www.domainepublic.ch/articles/26682>

<http://www3.ebu.ch/fr/contents/publications/the-gateway-to-europes-public-se.html>

<http://www.infosperber.ch/Artikel/Medien/SRG-Service-public-Supino-redet-am-Wesentlichen-vorbei>

Frontaliers: Perly n'est pas Chiasso

<http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/news/medienmitteilungen.html?pressID=10063>

<http://www.luxembourg.public.lu/fr/economie/portrait/marche-emploi/>